

La place de la forêt dans les négociations

- Un problème de non-

Le principe de la REDD

- Suggéré par un groupe de chercheurs (article de Santilli et al, 2003) proposé en 2005 par la Papouasie, le Brésil et d'autres pays (i.e. les pays d'Afrique centrale regroupés dans la COMIFAC), mais avec différentes variantes
- Veulent éviter l'écueil de la négociation sur les projets de déforestation évitée dans le MDP (problème des fuites)
- Pas une architecture basée sur les projets : performance évaluée au niveau national
 - Les projets comme « moyens » (ex: PSE, projets d'amélioration des foyers de cuisson, aires protégées, etc.)
- Principe de base: rémunérations pour les pays qui réduisent leur niveau de déboisement, crédits carbone (Kyoto) ou équivalent en argent (implique la mise en place d'un fonds spécial)
- Rémunérations au niveau national (même si conscience du risque de fuites internationales)

Un accueil exceptionnel

- Éviter la déforestation: carbone et biodiversité (mais aussi habitats des populations autochtones)
- Paiement « basé sur les résultats » (fatigue de l'aide publique au développement classique)
- Respecte la souveraineté des États qui décident eux-mêmes de leurs politiques et des moyens mis en œuvre (« *Hands Off* », plus de conditionnalités »)
 - Limité toutefois par des « sauvegardes » sur le social, les populations autochtones, la biodiversité...

Le passage de RED à REDD, puis REDD+

- Le passage de RED à REDD marque la volonté de prendre en compte la dégradation des forêts
 - Les pays à fort couvert forestier et faible déforestation prennent conscience qu'ils ont peu d'avantage à la seule « déforestation évi.7(e)6.6(t)

Rémunération : niveau national ou projets?

- REDD: initialement, proposition de rémunération pour réduction mesurées au niveau national
 - Volonté d'éviter de retomber sur l'objection du risque de « fuites » (déplacement de la déforestation) et d'inciter les gouvernements à faire évoluer leurs politiques nationales
- Intense lobbying des organisations de conservation pour que les projets puissent être directement rémunérés : besoin d'argent rapidement (sans attendre les résultats nationaux) et faible confiance dans les gouvernements pour « récompenser » les projets
- Proposition de la *nested approach* pour tenter de concilier l'approche projets et le principe de la rémunération nationale

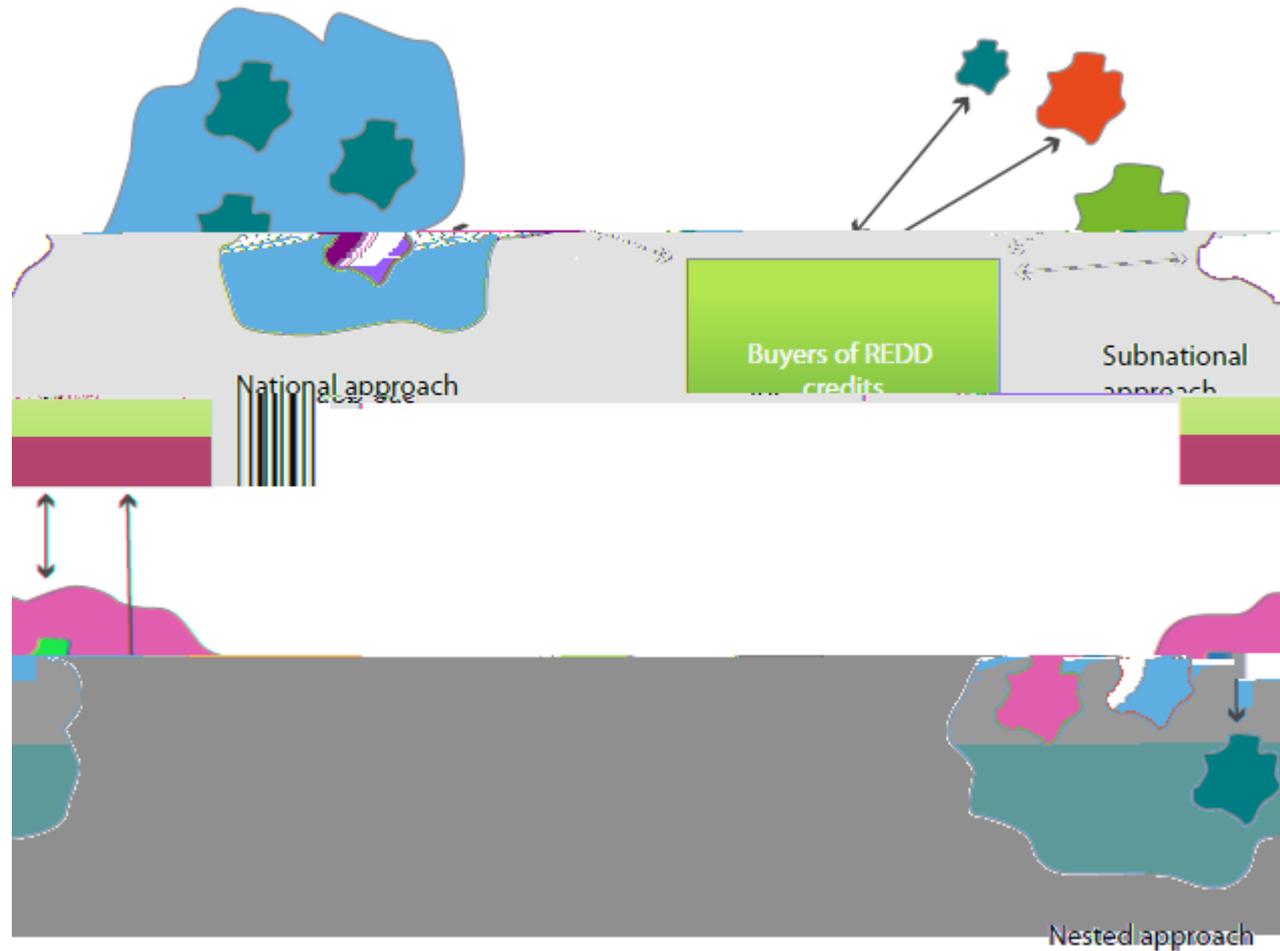
Les projets REDD+

- L'accord de Bali (2007) prévoit des projets de démonstration (tester des approches pour réduire la déforestation)
- Financements Fast Start (2010-2012): \$6.5 Mds, une partie pour financer des projets REDD+
- Les porteurs de projets REDD+ (investisseurs carbone et ONG de conservation) veulent des rémunérations directes de leurs résultats
- Trouvent des débouchés sur le « marché volontaire » de la « compensation carbone », où la demande est constituée par des entreprises désireuses de compenser une partie de leurs émissions dans le cadre de leur RSE (prix moyen 2014: 3,8 \$/tCO₂e)
- Développement d'une gouvernance privée des marchés volontaires, avec des labels (VCS, CCB, Gold Standard, Plan Vivo...)
- Leadership du *Verified Carbon Standard* (VCS) pour la certification des crédits REDD+
-

L'approche imbriquée ("nested")

- Proposée par différents analystes mais pas actée par l'UNFCCC
- Une approche qui tente de concilier la rémunération directe des projets à travers les marchés carbone et une rémunération nationale
-

Schéma de la Nested Approach



Le problème de la *Nested Approach*

- Difficulté majeure: que faire si l'ensemble des réductions créditées aux projets dépasse les réductions constatées *ex-post* au niveau national (divergence entre les échelles)?
- Le risque d'annulation des crédits des projets sera dissuasif pour les investisseurs privés
- Propositions de systèmes d'assurance ou d'engagements des États hôtes de rémunérer les investisseurs projets pour les réductions certifiées
- La crédibilité d'un éventuel mécanisme d'assurance dépendra de la volonté politique et de la crédibilité des gouvernements des pays forestiers
- La proposition reste sur la table pour tenter d'intégrer l'approche juridictionnelle dans le schéma REDD+ national.

L'approche juridictionnelle

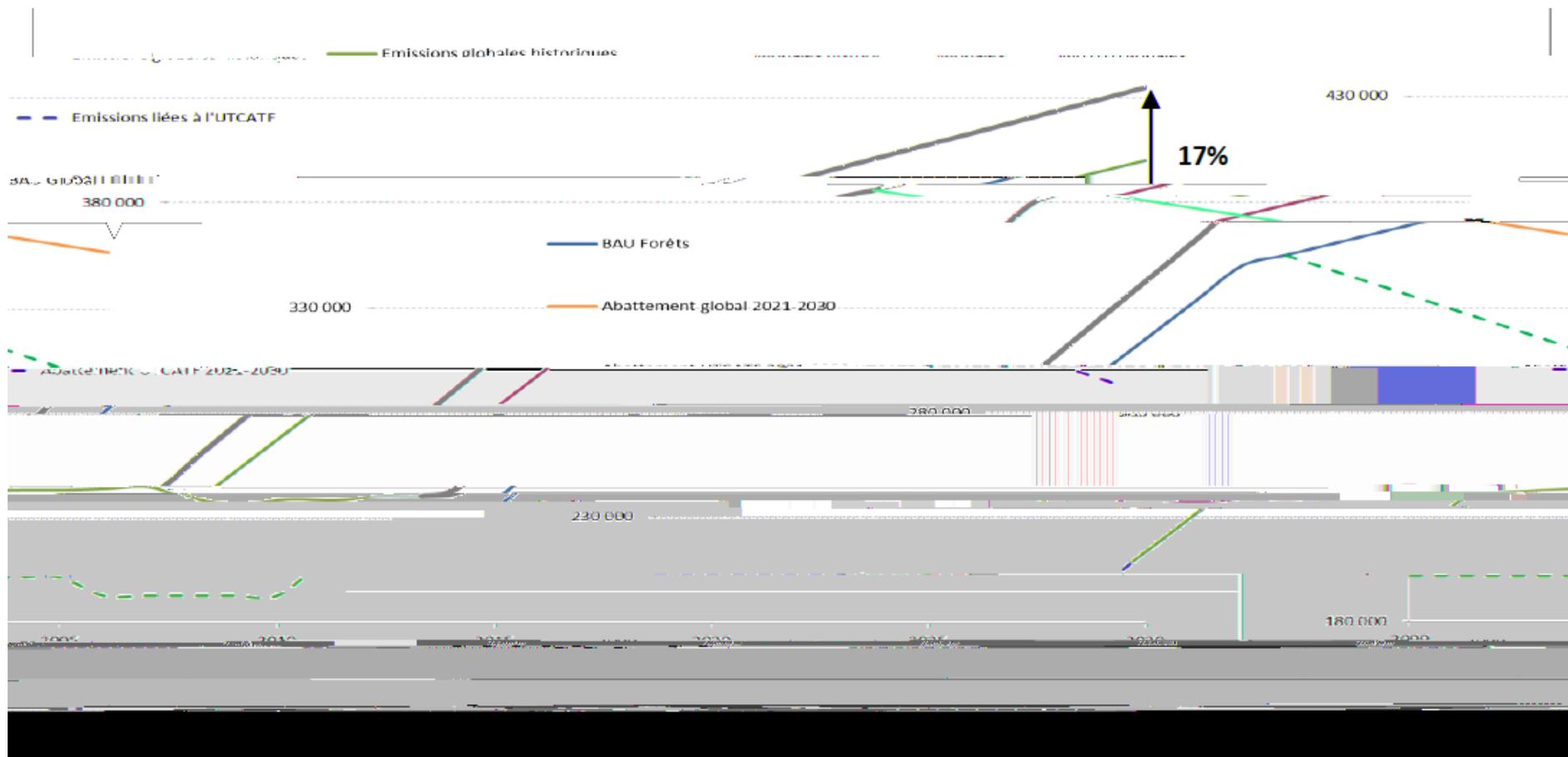
- La négociation internationale ne prévoit que l'approche nationale, mais le texte de l'accord de Cancun (2010) indique:
 - *'A national forest reference emission level and/or forest reference level or, if appropriate, as an interim measure, subnational forest reference emission levels and/or forest reference levels, in accordance with national circumstances'*
- Cible implicite: Etats fédérés (Brésil), grandes provinces
- Terme d'approche juridictionnelle proposée par le VCS
- Approche adoptée par le FCPF (Banque Mondiale) et devenue dominante, aux dépens des projets REDD+ à l'échelle locale

Projets REDD+ et performances»

- Les projets REDD contre les droits des populations locales?
 - Tendance à l'accroissement des surfaces des aires protégées dans certains pays (et moyens nouveaux apportés au contrôle)
 - Mais la dimension «virtuelle » l'emporte: un scénario de référence prévoyant une forte augmentation de la déforestation suffit à créer la « performance »... même si la déforestation réelle s'accroît!
 - Les exigences sociales des certificateurs (VCS et CCBA) et les perspectives médiocres de commercialisation et de revenus incitent à cette « fuite dans le virtuel »
- Une prise en compte limitée des « fuites »:
 - Les études faites par les projets sont géographiquement limitées (e.g. zone de 2 km autour)
 - Elles supposent que les *populations de la zone* du projet vont reporter leurs pressions sur les alentours
 - Mais impossibilité d'intégrer les décisions de localisation d'activités par des investisseurs qui prennent en compte le fait que la zone est couverte par un projet REDD
- Le problème non résolu de la « non-permanence »
 - Technique du « buffer » fondé sur une appréciation des risques de réversibilité du stockage (écologique, politique, etc.)

Comment déterminer la réduction
(additionnelle) de la déforestation?

La réduction relative de la déforestation dans la contribution nationale de la RD Congo



L'exemple inquiétant de la Bolivie

- La Bolivie annonce à la FAO (FRA 2015) une surface

Investissement plutôt que «récompenses», moyens plutôt que «performance»

- Théorie des incitations : récompenser les « performances », laisser libre le choix des moyens. Mais...
 - Les « performances » risquent d'être artificiellement générées par des références (*baselines*) inappropriées et politiquement négociées
 - Capacité très limitée des États fragiles à mettre en œuvre les mesures nécessaires aux « performances » qui conditionnent les paiements futurs
- Mettre l'investissement au premier plan:
 - Construire un agenda commun pour la REDD et la sécurité alimentaire
 - Investir massivement dans la clarification des droits fonciers forestiers et la réhabilitation de la justice
 - Investir dans des programmes nationaux de PSE qui donnent de véritables alternatives économiques aux ménages (au-delà du coût d'opportunité)
- Donner aux pays du Sud les moyens de réduire la déforestation: le premier moyen est un État en ordre de marche
- Conditionner les transferts à de véritables efforts et une réelle volonté politique de réformer les différentes politiques qui affectent les forêts

Reconsidérer la notion de « performance » dans REDD+

- Beaucoup des facteurs qui influencent les niveaux de déforestation ne sont pas maîtrisables par les gouvernements (prix des grandes